



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affiliation

Question écrite n° 40912

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la couverture maladie universelle (CMU). Son bénéfice est soumis à condition de ressources qui ne doivent pas excéder 3 500 francs. Une interprétation stricte de ce seuil exclut dès lors les adultes handicapés percevant l'allocation adulte handicapé d'un montant de 3 540 francs du bénéfice de la CMU, alors que la plupart se trouvent en grande difficulté. Il lui demande de mettre en oeuvre les mesures qui permettent aux adultes handicapés percevant l'AAH, de pouvoir bénéficier de la CMU.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40912

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 631